

Règlement Foulées Médisaises Daniel Berr

Course Nature

Article 1 : 5 - 10 Km et 15 km - Marche Athlétique - 1 km500 – 500 m :

5 km : Epreuve ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, nés en 2011 et avant.

Chronométrage par puce au dossard

10 et 15 km : Epreuve ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, nés en 2010 et avant. **Chronométrage par puce au dossard**

1.500Km : Epreuve non chronométrée ouverte aux benjamins, poussins filles ou garçons, licenciés ou non, avec une autorisation parentale, (nés entre 2014 et 2017).

500 M : Epreuve non chronométrée ouverte aux éveils athlétiques filles ou garçons, licenciés ou non, avec une autorisation parentale, (nés entre 2018 et 2021).

Article 2 : Engagement :

10.00€ par participant pour les 5 et marche athlétique chronométré.

12.00€ par participant pour les 10 km chronométré.

15.00€ par participant pour le 15 km chronométré.

5.00€ par participant pour la randonnée de 5 et 10 km non chronométré.

Gratuit pour les 1km 500 et 500 mètres non chronométré.

En ligne jusqu'au 12 aout 2025 18h00 sur <https://www.chronometrage.com>

Téléphone : 06.77.17.46.43.

Article 3 : Distance :

500 M : (6ans à 9 ans) Eveil athlétique, **sans chronométrie**

1.500 Km : (10 ans à 13 ans), poussins, benjamin, **sans chronométrie**.

5 Km et 5 km Marche athlétique: A partir de la catégorie minime (14 ans et plus)

10 Km et 15 km : A partir de la catégorie cadet (16 ans et plus)

Randonnées 5 et 10 km

Article 4 : Parcours :

5 km : 1boucle de 5 km.

10 km : 1 boucle de 10 km.

15 km : 1 boucle de 15 km

1,500 Km et 500 M sol en herbe principalement.

Article 5 : Accueil

A 7h30 salle polyvalente de Médis, remise des dossards. Se munir de 4 épingles. Vestiaires et douches salle polyvalente non gardés. Départ 9h00 pour le 10km, 9h15 pour 15 km, 9h20 pour le 5 km et marche athlétique.

Départ randonnées 10 km 9h00

Départ randonnées 5 km 9h20

Départ 10h45 pour le 1.500 km. 10h55 pour le 500 M

Article 6 : Inscription

Pour les licenciés **de fédération d'athlétisme**, fournir la copie de licence de l'année en cours.

Pour les non licenciés fournir le PPS (parcours prévention santé)

Pour les mineurs: une autoirisation parentale.

Les ressortissants étrangers doivent obligatoirement fournir à l'organisateur avec le bulletin d'inscription, une copie de leur pièce d'identité ou passeport et une copie du titre de séjour régulier en France en cours de

validation.

Il est strictement interdit de participer à la course sans être muni du dossard officiel de l'organisation.

Le dossard sera muni d'un système DAG (puce) .

Article 7 : Arrivée

Parking de la salle polyvalente. Fermeture des contrôles à 10h45 pour les 3 courses, et marche athlétique et 11h30 pour les 1.500km et 500M

Article 8 : Dispositions techniques

Course en auto suffisance

Ravitaillement à l'arrivée.

Poste de secours : ASSRA mobile et fixe.

Article 9: individuel:

Catégories

Masculines Féminines

Eveil-athlé

[2017. 2019](#)

Poussin

[2015. 2016](#)

Benjamin

[2013. 2014](#)

Minimes

[2011. 2012](#)

Cadet

[2009. 2010](#)

Junior

[2007. 2006](#)

Espoir

[2003.2005](#)

Sénior

[1990. 2003](#)

Master

[0.1.2.3.4.5.6.7.8.9.10](#)

[1989 et avant...1936](#)

Article 10 : Récompenses

Cadeau pour les 3 hommes et femmes au scratch

Cadeau au premier de chaque catégorie pour les 5 et 10 km non cumulable avec le scratch

Cadeau aux 3 premiers de chaque catégorie pour le 15 km non cumulable avec le scratch

Pour le 500 M et 1km 500 un cadeau à chaque enfant.

1 cadeau de bienvenue aux 500 premier(e)s participant(e)s.

Remise des récompenses à la salle polyvalente de Médis en extérieur à 11h30.

Article 11: Assurance

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique, et recommande à chaque participant de s'assurer, auprès d'un médecin que son état de santé lui permet de parcourir la distance sans aucun risque.

L'organisation est assurée pour les risques civils et décline toute autre responsabilité.

Accompagnement à vélo interdit, sauf pour l'animateur. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés.